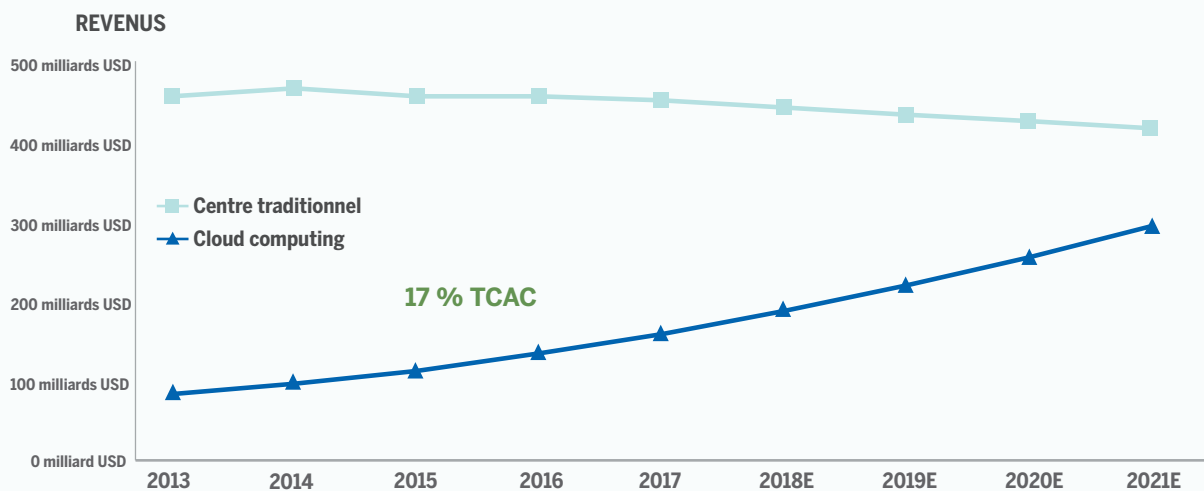


Cloud Computing : le septième ciel

Le *cloud computing* (informatique en nuage), qui permet aux particuliers et aux entreprises d'accéder à partir de n'importe quel appareil à des ressources partagées, apporte d'importantes économies d'échelle. Ces économies créent un véritable cercle vertueux grâce à une réduction des coûts et une hausse des revenus, encourageant ainsi la technologie à poursuivre son développement rapide dans le temps.

Le cloud computing peut-il remplacer les centres de données traditionnels ?



Source : UBS ; TCAC = taux de croissance annuel composé.

- Plutôt que d'investir dans leurs propres ordinateurs et logiciels, les entreprises peuvent désormais utiliser ces ressources sous la forme d'une location auprès des vendeurs de cloud computing. Cette tendance a permis de faire baisser de moitié le coût moyen mensuel par gigabyte des mémoires informatiques (RAM) en l'espace de quatre ans, contribuant à la rapide adoption du cloud computing en complément, voire en remplacement, des centres de données traditionnels.
- Le caractère bien plus flexible de la technologie du cloud computing permet une mise à jour plus simple des informations, une cybersécurité accrue, une plus grande capacité analytique et un accès utilisateur simplifié. Les entreprises peuvent ainsi concentrer leurs efforts sur leur activité tout en réduisant les coûts liés aux infrastructures informatiques.
- Cette technologie pourrait en outre s'avérer profitable en particulier dans les pays en voie de développement compte tenu du nombre limité d'infrastructures existantes dans ces régions.
- Le cloud computing permet de transformer n'importe quel téléphone portable en un véritable ordinateur puissant grâce à un accès à la capacité de traitement du cloud. Le dispositif est d'autant plus intéressant dans les régions où l'utilisation des téléphones portables est prédominante.

Les opinions exprimées sont celles de Fred Alger Management, Inc. (« FAM ») et d'Alger Management Ltd. (« AML ») en décembre 2017. Ces opinions sont sujettes à modification à tout moment et ne garantissent pas la performance future des marchés, de tout titre ou fonds géré par Fred Alger Management, Inc. Ces opinions ne visent pas à fournir des conseils en investissement et ne sauraient être considérées comme une recommandation à acheter ou vendre des titres. FAM agit en qualité de société de gestion conseillée d'AML.

Fonds autorisés par le régulateur suisse (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, FINMA) à distribuer leurs parts publiquement en Suisse : pour les parties concernées, les règlements, les Statuts, le Prospectus et le Prospectus simplifié, dans leurs dernières versions, ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds, sont fournis gracieusement au représentant en Suisse. ACOLIN Fund Services AG, Affolternstrasse 56, CH-8050 Zurich. L'agent payeur en Suisse est Neue Helvetische Bank AG, Seefeldstrasse 215, CH-8008 Zürich.

Alger Management, Ltd. (numéro d'immatriculation 8634056, domiciliée 78 Brook Street, Londres W1K 5EF, Royaume-Uni) est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority pour la distribution de produits et services financiers réglementés. La Française AM International a conclu un accord avec Alger Management Ltd l'autorisant à distribuer les produits de Fred Alger Management Inc. en Europe.